

ROYAUME DU MAROC
SOUS LA PRÉSIDENTE EFFECTIVE
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



**Maroc
Numeric
2013**

**Stratégie Nationale
pour la Société de
l'Information et de
l'Économie Numérique**



Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et des
Nouvelles Technologies



«[...] وبموازاة ذلك، ندعو الحكومة إلى اعتماد استراتيجية جديدة في المجال الصناعي والخدماتي وتنمية تكنولوجيات العصر، تقوم على الاستغلال الأمثل لما تتيحه العولمة من فرص تدفق الاستثمار، وتهدف إلى تقوية المقاولات المغربية وتشجيع الاستثمار الصناعي الحامل للقيمة المضافة، وفتح المجال أمام الاقتصاد الوطني، لاقتحام أنشطة صناعية جديدة ذات تقنيات مبتكرة، وأسواق واعدة، لتصدير منتوجاتها وخدماتها.

فعزمننا يوازي طموحنا، لإدماج المغرب بمقاولاته وجامعاته، في الاقتصاد العالمي للمعرفة [...]»

نص الخطاب السامي الذي وجهه جلالة الملك
إلى الأمة بمناسبة عيد العرش فاس 08 / 7 / 30

« [...] Parallèlement, Nous appelons le gouvernement à adopter une nouvelle stratégie dédiée aux secteurs de l'industrie et des services et au développement des nouvelles technologies. Cette stratégie devrait être axée sur l'exploitation optimale des opportunités induites par la mondialisation en matière de flux d'investissements. Outre la consolidation de l'entreprise marocaine et l'encouragement de l'investissement industriel porteur d'une valeur ajoutée, cette stratégie devrait avoir pour vocation d'ouvrir la voie devant l'économie marocaine, pour qu'elle puisse investir de nouveaux créneaux industriels faisant appel à des technologies novatrices et disposant de marchés prometteurs pour écouler ses produits et ses services.

Nous avons autant d'ambition que de détermination pour assurer l'insertion du Maroc, par ses entreprises et ses universités, dans l'économie mondiale du savoir. [...]»

Extrait du Texte intégral du discours adressé à la Nation
par SM le Roi à l'occasion de la Fête du Trône - 30/07/08

Introduction	7
Enjeux et opportunités	10
Vision, objectifs et orientations stratégiques	17
Priorités stratégiques	24
Mesures d'accompagnement	68
Modalités d'implémentation	90
Synthèse des actions	97

INTRODUCTION

L'information au centre de la problématique de développement des nations

- L'usage des Technologies de l'Information (TI) est un facteur essentiel pour l'émergence de la société du savoir et peut activement contribuer au développement humain, à l'amélioration de la cohésion sociale et à la croissance de l'économie nationale.
- En effet, partout à travers le monde, l'accès à l'information et son usage réel et approprié conditionnent le progrès et le développement. Les nations modernes et prospères affichent un indice élevé dans leur capacité à produire et à utiliser l'information.
- Le secteur des TI représente 7% du PIB mondial et drainent près de 25% de la croissance mondiale et plus de 60% des emplois dans le monde industrialisé.
- Néanmoins, il existe un énorme déséquilibre entre les pays industriels et les pays émergents. Les pays industriels contrôlent près de 85% des activités de ce secteur avec des conséquences politiques, économiques, sociales et culturelles dont on commence à peine à mesurer les impacts.

L'information au centre de la problématique de développement des nations

- Conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le secteur des TI est désormais un des secteurs prioritaires de l'économie Marocaine au vu de sa contribution potentielle en termes de développement humain et économique.
- L'enjeu pour le Maroc dans le secteur des TI pour les années à venir est non seulement de pérenniser les avancées déjà réalisées, mais surtout de permettre l'insertion du Maroc dans l'économie mondiale du savoir, via une intégration amplifiée et largement diffusée des TI au niveau de tous les acteurs de la société : État, administrations, entreprises et citoyens.
- Face à cet enjeu, la stratégie nationale pour la société de l'information et l'économie numérique :
 - s'est focalisée sur la définition de priorités et d'actions à fort impact et qui seront enrichies progressivement ;
 - a fixé des objectifs ambitieux et réalistes à la fois, dont la réalisation est conditionnée par la mise en place d'une structure de gouvernance pérenne et par une allocation adéquate des ressources.

ENJEUX ET OPPORTUNITÉS

- Pour le Maroc, l'enjeu majeur de sa transformation en société de l'information est de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être social de ses citoyens.
- Les TI constituent des instruments clés pour le développement humain et économique grâce notamment à :
 - une utilisation efficace et efficiente de l'information, principal facteur de production de la valeur ajoutée après le capital et le travail ;
 - la réalisation d'importants gains de productivité en fournissant d'une part de nouvelles opportunités pour produire, traiter, enregistrer, stocker et partager l'information, et d'autre part un accès facilité à l'information.
- Ainsi, développer une utilisation efficace des TI dans tous les domaines de la vie économique et sociale marocaine est une priorité pour assurer au pays une croissance et une compétitivité durables.

- Au XXI^{ème} siècle, la capacité des entreprises à collecter, produire et gérer l'information est devenue le vecteur essentiel de la croissance économique, de la productivité et de la compétitivité.
- De ce fait, le taux de pénétration des TI dans les entreprises, en particulier les PME et les TPE, et leur utilisation répandue et effective jouent un rôle primordial dans le développement d'une économie du savoir et dans la capacité des entreprises à produire une valeur ajoutée supérieure et créer de nouveaux gisements d'emplois.
- Au Maroc, le tissu économique est essentiellement constitué de PME et TPE qui présentent un niveau assez faible d'informatisation. La productivité du travail s'en trouve ainsi freinée.
- La modernisation du tissu entrepreneurial marocain constitue un enjeu majeur de la diffusion des TI. En décidant de mettre en place un système d'information, l'entreprise s'inscrit dans une démarche dynamique de modernisation technologique et organisationnelle, notamment pour :
 - répondre aux exigences de son industrie en matière de qualité, de coût et de délais ;
 - développer de nouveaux processus métiers ;
 - réaliser des gains de productivité.

- Les TI et l'accès à Internet facilitent la communication et l'accès à la connaissance et au savoir. Ils permettent aux citoyens, au-delà d'un accès facile et rapide à l'information, des gains de temps considérables notamment grâce à la disponibilité des services à distance.
- Il est essentiel de faire connaître aux citoyens les bénéfices des TI, de leur fournir des opportunités d'accès à ces technologies, de faciliter leur équipement en matériels et de leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation appropriée de ces technologies.
- Dans ce contexte, après les avancées réalisées en terme d'équipement des citoyens en téléphonie mobile, la prochaine étape serait d'accélérer le processus de démocratisation d'Internet à domicile et d'inciter à une adoption rapide des nouvelles technologies par les citoyens dans leur vie au quotidien.
- Ceci est d'autant plus vrai dans les zones difficiles d'accès, où l'ordinateur connecté à Internet reste le seul moyen de liaison avec le monde des connaissances.

- Le Maroc a récemment réalisé des progrès substantiels dans le développement de la R&D :
 - Les partenariats avec des universités et laboratoires étrangers se sont multipliés, montrant la crédibilité acquise par le corps des enseignants-chercheurs marocains ;
 - Des chercheurs marocains dirigent des équipes R&D dans des domaines d'avenir comme la microélectronique, les biotechnologies et les nanotechnologies ;
 - Un fonds de soutien à l'innovation technologique a été créé.
- L'enjeu est de poursuivre et de renforcer les coopérations entre les institutions de recherche et le secteur privé afin de transformer cette capacité de recherche marocaine disponible en technologie et produits commercialisés.
- Une plus grande proximité entre chercheurs du monde académique et entreprises privées permettra une meilleure focalisation sur des projets concrets soutenus par des industriels et un équilibre plus approprié entre recherche fondamentale et recherche appliquée orientée vers des débouchés commerciaux.
- En outre, l'ouverture sur l'international est nécessaire en raison de la taille restreinte du marché local pour justifier d'un investissement important en R&D.

Montée en Valeur Ajoutée des prestations en offshoring TI

- Le Maroc est devenu une destination leader pour l'investissement des pays francophones, dans les domaines des centres d'appels mais aussi de l'offshoring TI et de l'externalisation des processus métier. Les principaux acteurs de l'offshoring ont installé des opérations au Maroc et font preuve d'ambition dans leurs plans de développement.
- Le Maroc a fortement contribué à ce succès en faisant de l'offshoring un des piliers de sa stratégie industrielle et a mis en place une politique volontariste pour rendre l'offre Maroc attractive pour les clients étrangers. Au total, ce sont quelques 50 multinationales qui se sont déjà installées dans le pays.
- A l'avenir, l'enjeu se trouve dans la consolidation de ce leadership sur les marchés francophones et la montée en charge des offshorers déjà présents, dans le développement de nouveaux marchés et dans la montée en valeur ajoutée des prestations réalisées au Maroc.

Croissance de l'industrie TI à l'export

- Les sociétés internationales sont également intéressées par le savoir-faire marocain dans plusieurs métiers liés aux systèmes d'information : monétique, conseil ingénierie et intégration des systèmes d'information (SI), systèmes d'information géographiques, développement de contenu électronique en langue arabe et systèmes décisionnels, etc.
- Le Maroc doit déceler et profiter des opportunités qui se présentent pour se positionner rapidement en tant qu'acteur de référence sur ce secteur et monter en valeur ajoutée.

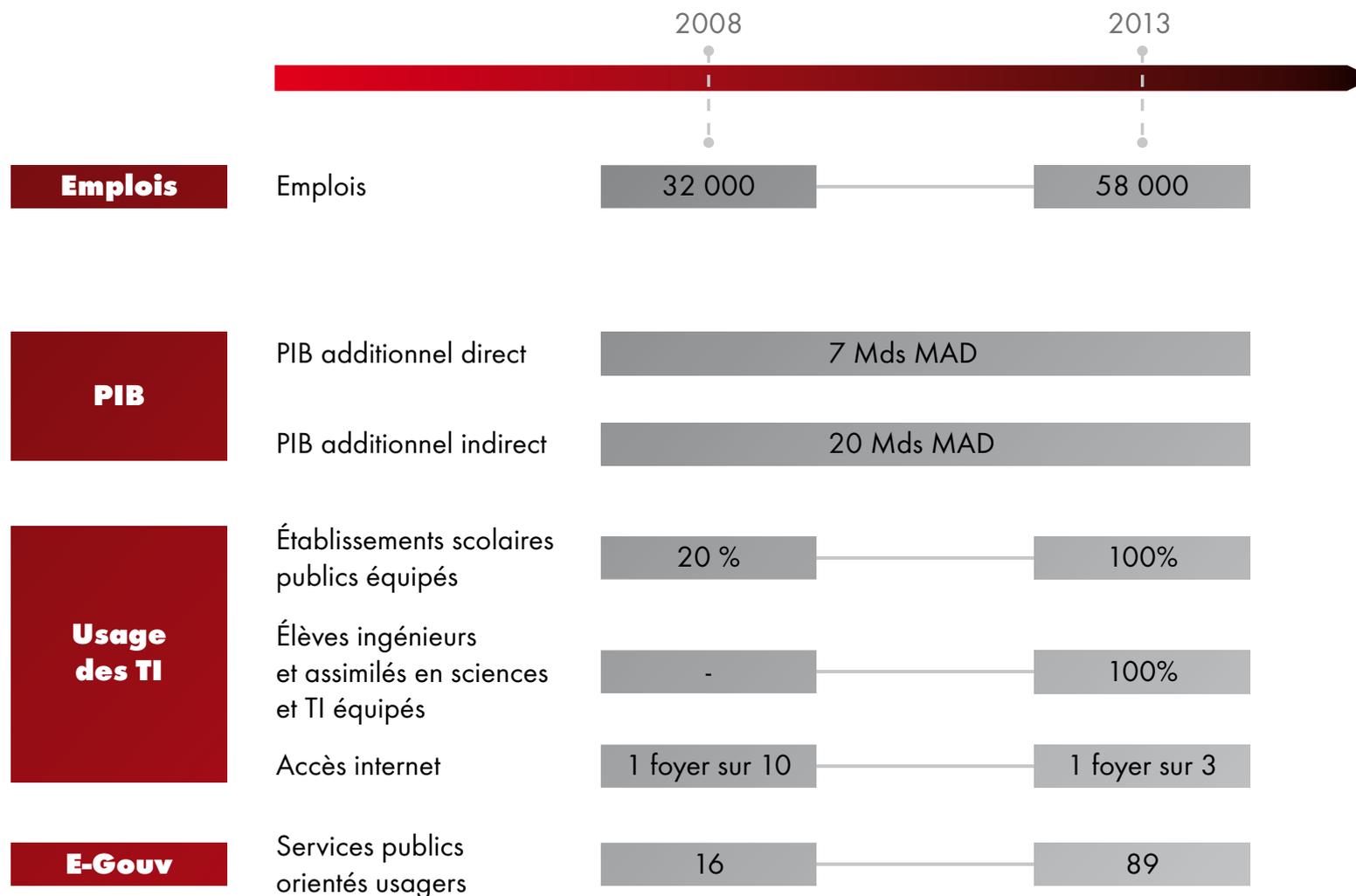
- Les services publics et leur efficacité ont un effet important sur la vie économique et sociale à l'échelle du pays. Ainsi, il est de plus en plus important d'offrir ces services de façon intégrée, transparente et sécurisée, pour que la société marocaine se transforme progressivement en société de l'information, grâce aux TI et conformément aux besoins et attentes des citoyens et des entreprises.
- Au Maroc, les dépenses du secteur public représentent une part significative du budget de l'État. Le secteur public réalisera certes des gains d'efficacité et d'efficiencia importants grâce à la mise en œuvre de services e-gouvernement par le biais d'un traitement simplifié et automatisé de l'information.
- Ainsi, à titre d'exemple, la déclaration fiscale sur Internet pour les entreprises permettra à l'État Marocain de réaliser des gains de productivité par une collecte simplifiée et un traitement automatisé de l'information. En contrepartie, elle permettra aux entrepreneurs de réaliser un gain de temps considérable, en ayant accès à des informations pré remplies et en étant assistés dans le processus de déclaration en ligne.

VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le Plan Maroc Numeric a été construit autour d'une vision et des ambitions claires pour le Maroc, visant à le positionner parmi les pays émergents dynamiques dans les Technologies de l'Information

- Faire des TI un vecteur du Développement Humain.
- Faire des TI une source de productivité et de valeur ajoutée pour les autres secteurs économiques et pour l'Administration Publique.
- Faire du secteur des TI un des piliers de l'économie.
- Positionner le Maroc comme un hub technologique régional.

Des objectifs clairs et chiffrés à horizon 2013



Maroc Numeric 2013 a été bâti autour de 4 principes

Créer une dynamique

- Afficher une forte ambition
- Mobiliser les acteurs publics et privés
- Mesurer régulièrement les progrès

**Structurer la gouvernance et allouer
les ressources adéquates**

- Piloter l'ensemble, en fixant la direction, en allouant les moyens et en évaluant les résultats
- Allouer les ressources humaines et financières adéquates

**Focaliser les priorités et mener
des actions à fort impact**

- Définir un nombre limité de priorités
- Identifier des actions lisibles et massives
- Identifier les mesures d'accompagnement du changement

Inscrire l'action dans la durée

- Mettre en place une structure pérenne de gouvernance
- Réaliser une planification à cinq ans
- Enrichir progressivement le plan d'action

Maroc Numeric 2013 : Une stratégie s'articulant autour de 4 priorités stratégiques...

-
- | | | |
|----------|--|--|
| 1 | Rendre accessible aux citoyens l'Internet Haut Débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance. | Transformation sociale |
| 2 | Rapprocher l'administration des besoins de l'utilisateur en termes d'efficacité, de qualité et de transparence à travers un ambitieux programme d'e-gouvernement. | Mise en œuvre des services publics orientés usagers |
| 3 | Inciter à l'informatisation des Petites et Moyennes Entreprises pour accroître leur productivité. | Informatisation des PME |
| 4 | Développer la filière locale TI en soutenant la création et la croissance des acteurs locaux ainsi qu'en favorisant l'émergence de pôles d'excellence à fort potentiel à l'export. | Développement de l'industrie TI |
-

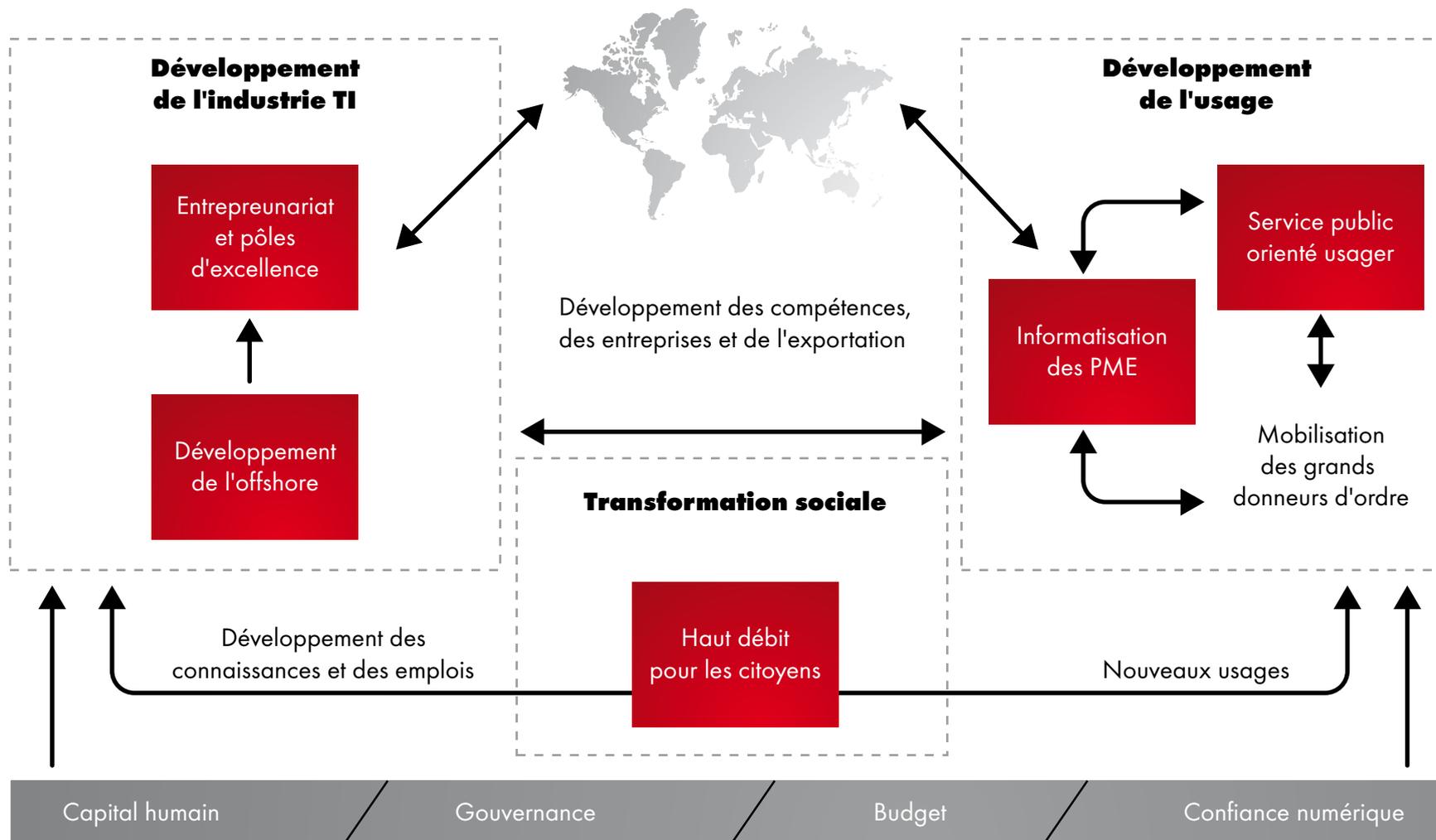
...2 mesures d'accompagnement...

- | | | |
|----------|---|---|
| 1 | Assurer la disponibilité en qualité et en quantité des compétences humaines en mesure de répondre aux besoins du secteur. | Développement du capital humain |
| 2 | Mettre en œuvre les conditions de la confiance numérique. | Instauration de la confiance numérique |

...et 2 modalités d'implémentation

- | | | |
|----------|---|--|
| 1 | Mettre en œuvre une gouvernance d'ensemble. | Pilotage de la stratégie |
| 2 | Assurer une allocation adéquate des ressources financières. | Allocation des ressources financières |

Les orientations de la stratégie Maroc Numeric se conjuguent au bénéfice de l'économie et des citoyens



PRIORITÉS STRATÉGIQUES

1- Transformation Sociale

2- Services publics orientés usagers

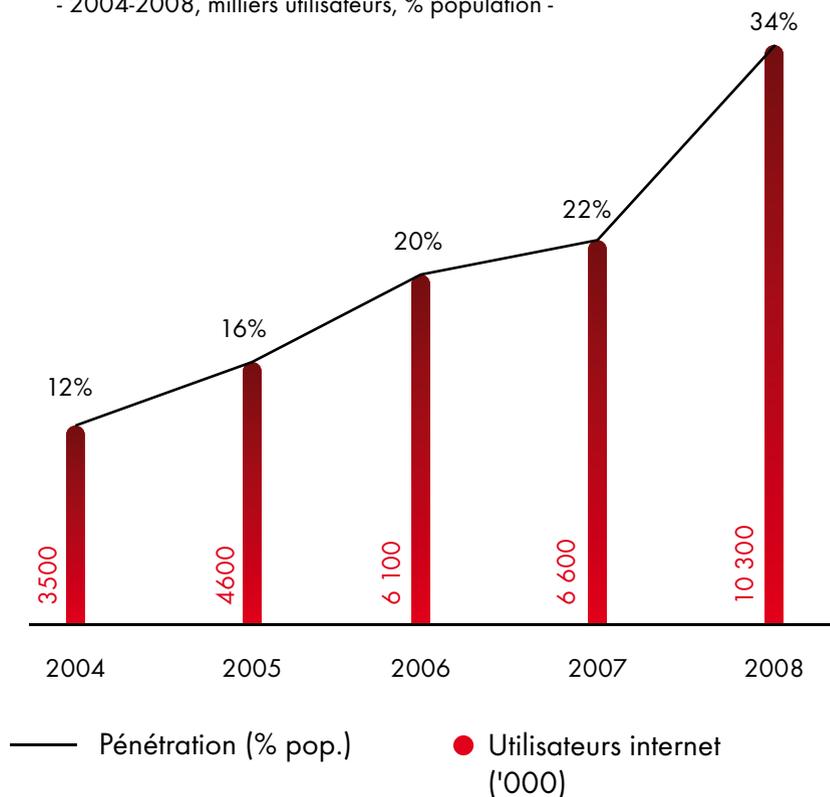
3- Productivité de la Petite et Moyenne Entreprise

4- Industrie des Technologies de l'Information

L'utilisation d'Internet se développe depuis 2004 mais son accès à domicile est limité à une minorité de foyers marocains

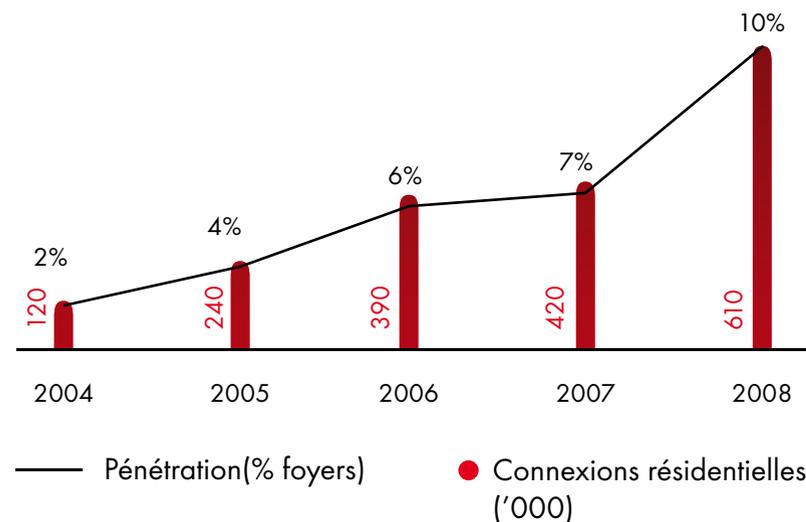
Utilisateurs Internet et pénétration

- 2004-2008, milliers utilisateurs, % population -



Pénétration de l'accès à Internet à domicile

- 2004-2008, milliers de foyers, % foyers -



Le niveau de pénétration diffère fortement en fonction des zones géographiques et du niveau de revenu des foyers

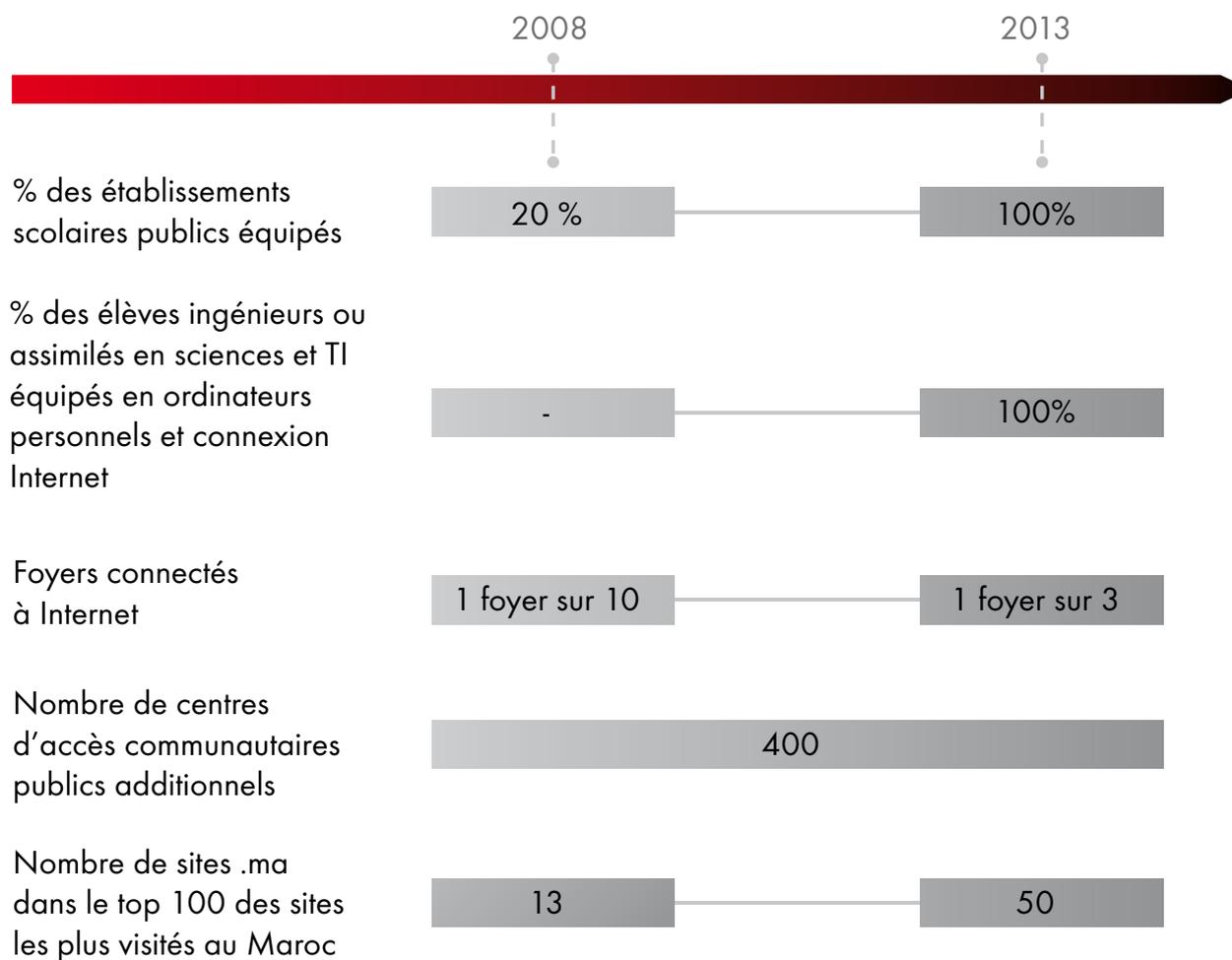
Estimation du taux de pénétration d'internet à domicile par zone géographique et niveau de richesse

- Mars 2008, Résidentiel, Foyers (milliers et %), Connexions (milliers), Maroc -

Zone (x 000 foyers)	CSP* (x 000 foyers)	CSP*					Pénétration moyenne Maroc	Taux d'alphabétisation (%)	Pénétration corrigée de l'alphabétisation
		A (200)	B (400)	C (1000)	D (2000)	E (2400)			
Zones denses (2500)		80%	35%	15%	2%	0%	14%	70%	20%
Zones moyennement denses (1400)			35%	15%	2%	0%	7%	60%	12%
Zones grises-blanches (2100)				0%	0%	0%	0%	40%	0%
Pénétration moyenne Maroc		80%	35%	15%	2%	0%	8%		
Taux d'alphabétisation (%)		100%	95%	90%	55%	35%		57%	
Pénétration corrigée de l'alphabétisation		80%	37%	17%	4%	0%		14%	

* Les catégories socio-professionnelles sont définies en fonction du revenu mensuel du foyer en MAD : A > 18 000 ; 8 000 < B < 18 000 ; 3 000 < C < 8 000 ; D & E < 3 000

Rendre accessible aux citoyens l'Internet Haut Débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance



La réalisation des ambitions fixées repose sur la mise en œuvre de 3 initiatives clés

Initiative 1 : Généraliser l'usage et l'équipement en TI des acteurs de l'enseignement.

Initiative 2 : Mobiliser les acteurs publics et privés autour d'offres d'accès aux TI attractives pour chacune des catégories socioprofessionnelles.

Initiative 3 : Développer un contenu numérique national.

Initiative 1 : Généraliser l'usage et l'équipement en TI des acteurs de l'enseignement

- La société de l'information et de la connaissance ne se développera que si les jeunes générations acquièrent tôt la maîtrise des technologies. Et l'ordinateur comme Internet sont des outils éducatifs puissants, vecteurs d'accélération du développement humain, économique et social.
- Les actions visant à équiper les élèves et étudiants en ordinateurs se multiplient au niveau international et l'efficacité de ces actions est démontrée.
- Pour stimuler l'équipement en ordinateurs et l'utilisation d'Internet par les acteurs de l'enseignement, le gouvernement marocain mettra en place une action-phare d'équipement subventionné des élèves ingénieurs et assimilés en ordinateurs portables avec accès à Internet.
- Cette initiative viendra s'ajouter au programme Génie d'équipement des établissements de l'enseignement public et à l'opération Nafid@ de subvention de l'équipement des enseignants en ordinateurs portables et connexions Internet, respectivement lancés en septembre 2005 et mai 2008.

Initiative 1 : Généraliser l'usage et l'équipement en TI des acteurs de l'enseignement

Actions

Description

1. Équiper en accès Internet et ressources multimédias les établissements scolaires publics

- Poursuivre l'action du programme Génie en dotant sur la période 2009-2013 100% des établissements scolaires publics (9 260 établissements) de ressources multimédias connectées à Internet ;
- Parallèlement à cet équipement en infrastructures, il s'agit de former plus de 200 000 enseignants dans le domaine des TI et de développer des contenus numériques pédagogiques adaptés à l'apprentissage.

2. Équiper en accès Internet et ressources multimédias les établissements publics d'enseignement supérieur

- Poursuivre l'action du programme de généralisation des TI dans l'enseignement ainsi que le déploiement des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans les établissements de l'enseignement supérieur.

3. Subventionner l'équipement des enseignants en ordinateurs et connexions Internet

- Poursuivre l'action du programme Nafid@ qui consiste à subventionner l'équipement des enseignants en ordinateurs et connexions Internet. Le but étant l'appropriation par les enseignants des ressources multimédia dans l'enseignement et l'apprentissage.

4. Subventionner l'équipement des élèves ingénieurs ou assimilés en ordinateurs portables et connexions Internet

- Mettre en place des offres permettant aux élèves ingénieurs et assimilés dans le domaine des sciences et des technologies de l'information, d'acquérir un ordinateur portable et un accès Internet subventionnés ;
- Cette action bénéficiera, sur la période 2009-2013, à près de 80 000 élèves ingénieurs et assimilés.

Initiative 2 : Mobiliser les acteurs publics et privés autour d'offres d'accès aux TI attractives pour chacune des CSP*

- Il s'agit de considérer le déploiement accéléré des infrastructures Internet Haut Débit tenant compte de l'impératif d'un aménagement numérique optimal du territoire et de la baisse des prix de l'accès à Internet Haut Débit en particulier dans les zones moyennement denses.
- Le coût étant l'un des freins majeurs à l'équipement en ordinateurs et à l'accès à Internet d'une grande partie de la population, le Gouvernement dans le cadre de Partenariat Public-Privé, rendra disponible des offres attractives de type Ordinateur + Internet adaptées aux différents segments de la population.
- Dans la même logique, le déploiement des Centres d'Accès Communautaires publics s'appuyant sur les infrastructures télécoms existantes permettra d'élargir la cible des citoyens ayant accès aux nouvelles technologies.
- Ces espaces cibleront notamment les zones où l'offre d'accès à Internet à domicile est inexistante ou financièrement inaccessible.

*Catégorie Socioprofessionnelle

Initiative 2 : Mobiliser les acteurs publics et privés autour d'offres d'accès aux TI attractives pour chacune des CSP *

Actions	Description
5. Adopter des politiques ciblées pour le développement du Haut Débit par catégorie de zones et niveau de revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les lignes directrices de développement du haut débit selon les catégories de zones (économiques, résidentielles, touristiques, offshore, etc.) ; • Rationnaliser les investissements notamment à travers des Partenariats Public-Privé et/ou de partage d'infrastructure, permettant l'accès dans les zones peu ou moyennement denses.
6. Promouvoir des offres d'équipement à bas prix	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponibles, dans le cadre de Partenariats Publics Privés, des offres attractives de type Ordinateur + Internet adaptées aux différents segments de la population (fonctionnaires, retraités...).
7. Faciliter l'accès Internet et l'usage des TI hors domicile à travers la mise en place de Centres d'Accès Communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place 400 Centres d'Accès Communautaires (CAC) publics sur la période 2009-2013 ; • Chaque CAC sera équipé d'ordinateurs, d'un accès à Internet et d'appareils téléphoniques ; • Le déploiement de ces CAC s'appuiera sur des infrastructures publiques permettant aux opérateurs privés d'offrir des services multimédias accessibles à faible coût au citoyen (maisons de jeunes, foyers de jeunes filles, bureaux de Poste...).

* Catégorie Socioprofessionnelle

Initiative 3 : Développer un contenu numérique national

- Il existe une forte corrélation entre pénétration Internet et développement des contenus nationaux.
- Ces contenus numériques, destinés en premier lieu au citoyen marocain, doivent être adaptés à ses besoins et attentes pour qu'il soit naturellement incité à les découvrir.
- Il s'agit aussi bien du développement de contenus attractifs sur Internet, que de la numérisation du patrimoine historique et culturel, enjeu majeur de la visibilité et de l'attractivité des territoires et plus généralement de l'accès au savoir et à la connaissance.
- Le développement du contenu numérique national doit combiner mobilisation gouvernementale, initiatives privées et partenariats internationaux.

Initiative 3 : Développer un contenu numérique national

Actions

Description

8. Soutenir le développement de contenu numérique informationnel

- Développer des contenus régionaux / locaux ;
- Faire adopter une politique systématique de traduction des sites publics en arabe ;
- Soutenir les médias marocains dans le cadre de Partenariats Publics Privés dans la fourniture d'une information mise à jour en temps réel et interactive.

9. Soutenir le développement de contenu numérique de divertissement

- Mobiliser les acteurs du privé (télévisions, radios) à proposer des contenus attractifs sur Internet : mise en place de la Vidéo à la Demande (VOD), mise à disposition de podcast, ...

10. Soutenir le développement de contenu éducatif

- Mettre en ligne le patrimoine culturel marocain (musées, bibliothèques publiques, ...) dans le cadre d'une mobilisation nationale et internationale de partenaires ;
- Créer des plateformes de contenus éducatifs.

1- Transformation Sociale

2- Services publics orientés usagers

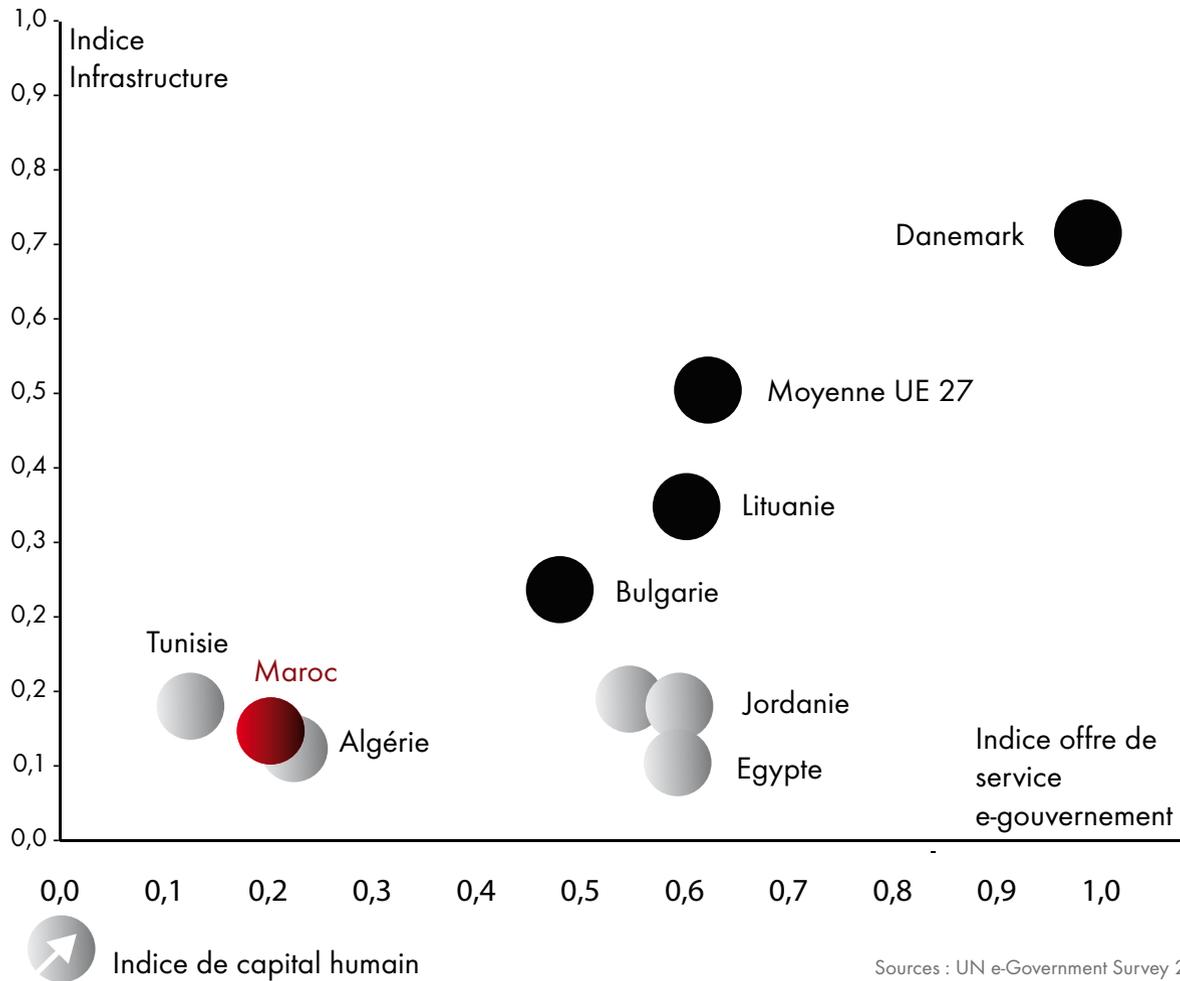
3- Productivité de la Petite et Moyenne Entreprise

4- Industrie des Technologies de l'Information

Sur les 192 États membres des Nations Unies, le Maroc se classe au 140^{ème} rang en matière d'e-gouvernement

Maturité de l'e-gouvernement dans le monde – Comparaison internationale

- Note sur 1, 2008 -

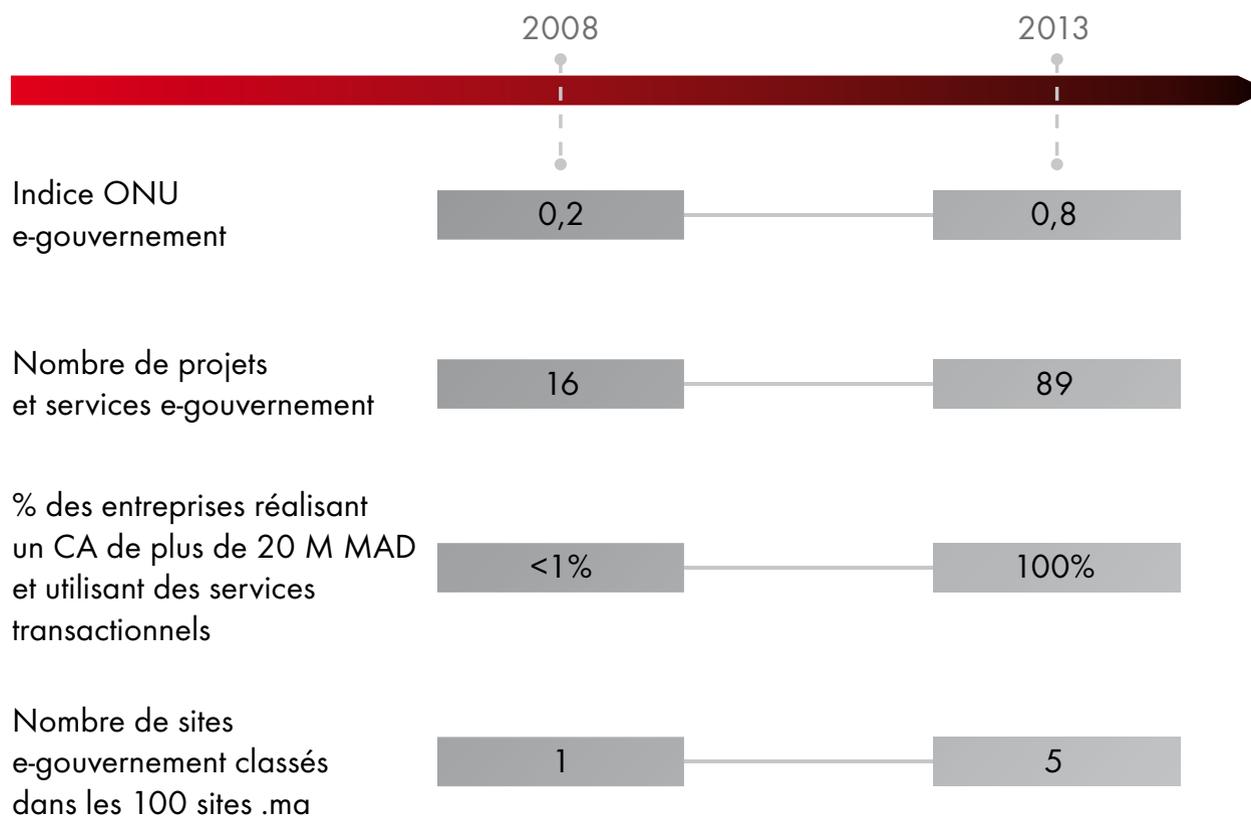


Ce classement illustre les difficultés que rencontre l'Administration marocaine dans :

- l'amélioration de sa propre efficacité
- le développement des usages des services en ligne par les citoyens et les entreprises

Sources : UN e-Government Survey 2008

Rapprocher l'administration des besoins de l'utilisateur en termes d'efficacité, de qualité et de transparence à travers un ambitieux programme d'e-gouvernement



La réalisation des ambitions fixées repose sur la mise en œuvre de 3 initiatives clés

Initiative 1 : Mettre en place les instances de pilotage dédiées au programme e-gouvernement.

Initiative 2 : Mettre en œuvre, au plus tard en 2011, 15 services et projets phares.

Initiative 3 : Mettre en œuvre, à horizon 2013, l'ensemble des services et projets e-gouvernement.

Initiative 1 : Mettre en place les instances de pilotage dédiées au programme e-gouvernement

- Au-delà d'une informatisation de procédures et de processus existants, l'e-gouvernement requiert leur reconfiguration en profondeur, sur la base d'une compréhension fine du fonctionnement d'une administration publique.
- Cela exige également une collaboration transversale entre les administrations et les organismes concernés ainsi qu'une vision partagée entre les différentes entités.
- Une gouvernance dédiée aux projets e-gouvernement est donc nécessaire pour assurer la définition d'une stratégie d'ensemble, pour garantir l'allocation des moyens nécessaires et pour piloter la mise en œuvre effective des décisions prises.
- Les principes d'une telle gouvernance sont les suivants :
 - Garantir la définition d'une vision commune à l'ensemble du Gouvernement et d'un plan d'action cohérent avec les priorités gouvernementales ;
 - Optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement des projets et services e-gouvernement ;
 - Apporter un appui personnalisé aux différents ministères, administrations et collectivités locales, pour les aider à réaliser leurs projets et à opérer leurs services e-gouvernement ;
 - Être comptable des résultats obtenus au regard des objectifs définis et des moyens mis en œuvre ;
 - Gérer les missions transversales aux différentes instances ministérielles et administratives.

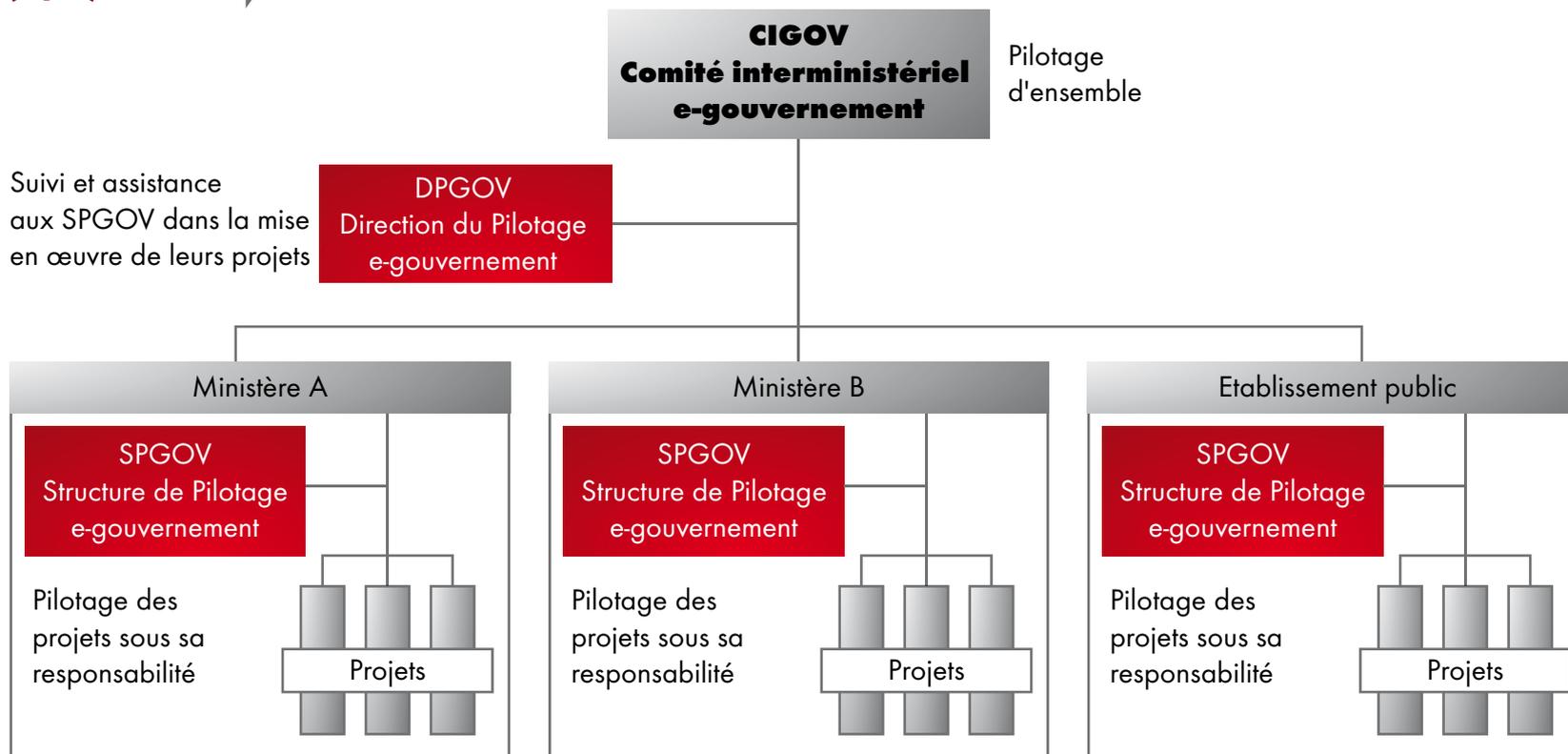
Initiative 1 : Mettre en place les instances de pilotage dédiées au programme e-gouvernement

Actions

Description

11. Mettre en place la gouvernance du programme e-gouvernement (1/2)

- Mettre en place, dès 2009, les instances de pilotage du programme e-gouvernement



Initiative 1 : Mettre en place les instances de pilotage dédiées au programme e-gouvernement

Actions

Description

11. Mettre en place la gouvernance du programme e-gouvernement (2/2)

Actions	Description
<p>11. Mettre en place la gouvernance du programme e-gouvernement (2/2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rôles et responsabilités des instances de pilotage <p>Comité interministériel e-gouvernement (CIGOV)</p> <p>« Fixe le cap et évalue »</p> <ul style="list-style-type: none"> Formaliser la vision et les ambitions. Définir la stratégie et le plan d'action. Garantir l'allocation des moyens et ressources nécessaires. Réaliser les arbitrages inter-administrations. Evaluer les réalisations et réorienter les programmes en difficulté.
	<p>Direction du Pilotage e-gouvernement (DPGOV)</p> <p>« Pilote la mise en œuvre d'ensemble »</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparer la stratégie e-gouvernement. Proposer le plan d'action et évaluer les moyens nécessaires. Suivre la mise en œuvre du plan défini. Mettre en évidence et exploiter les synergies inter-administrations. Préparer l'évaluation des réalisations.
	<p>Structure de Pilotage e-gouvernement (SPGOV) par Ministère ou établissement public</p> <p>« Pilote la mise en œuvre dans son entité »</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparer la stratégie du Ministère ou de l'établissement public. Proposer le plan d'action et évaluer les moyens nécessaires. Suivre la mise en œuvre du plan défini. Rendre compte au CIGOV des réalisations et des écarts par rapport au plan.

Initiative 2 : Mettre en œuvre, au plus tard en 2011, 15 services et projets phares

Actions

Description

12. Mettre en œuvre 15 projets phares

- Liste des quinze projets et services phares :

Services améliorant l'efficacité et réduisant les coûts de l'administration

- Gestion Intégrée de la Dépense Publique.
- Centrale d'Achat des Administrations.
- Dossiers de réponse en ligne aux Marchés Publics.
- Mise en place d'un prestataire de certification électronique
- Identifiants Communs et Interopérabilité entre les administrations.

Services simplifiant les procédures administratives des entreprises

- Déclarations sociales pour les employés.
- Déclaration de la TVA en ligne (Simpl-TVA).
- Déclaration de Douanes.
- Déclaration et paiement de l'IS et de l'IR.
- Création d'entreprise.
- Dématérialisation des procédures d'import et d'export.

Services mettant en place une administration au service des citoyens

- Etat civil et Système d'Information des Collectivités locales.
- Plateforme e-scolarité / inscription en ligne.
- Remboursements de santé.
- Consulat électronique (consulat.ma).

Initiative 3 : Mettre en œuvre, à horizon 2013, l'ensemble des services et projets e-gouvernement

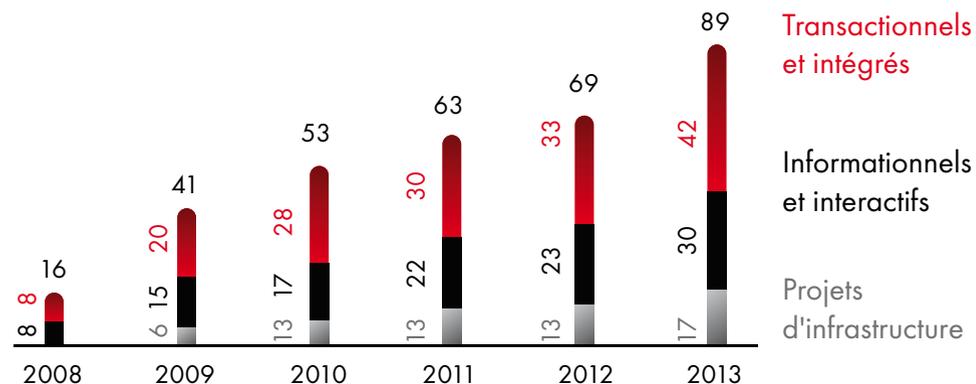
Actions

Description

13. Mettre en œuvre l'ensemble des projets et services e-gouvernement

- Mettre en œuvre, à horizon 2013, les 89 projets et services dont plus de 40 services transactionnels.
- Les services transactionnels sont des services permettant une dématérialisation de bout en bout entre le citoyen/l'entreprise et l'Administration.

Calendrier prévisionnel de lancement
-2009-2013-



1- Transformation Sociale

2- Services publics orientés usagers

3- Productivité de la Petite et Moyenne Entreprise

4- Industrie des Technologies de l'Information

La sous informatisation des entreprises marocaines conduit à une productivité du travail stagnante, qui fait peser un risque sur la compétitivité économique

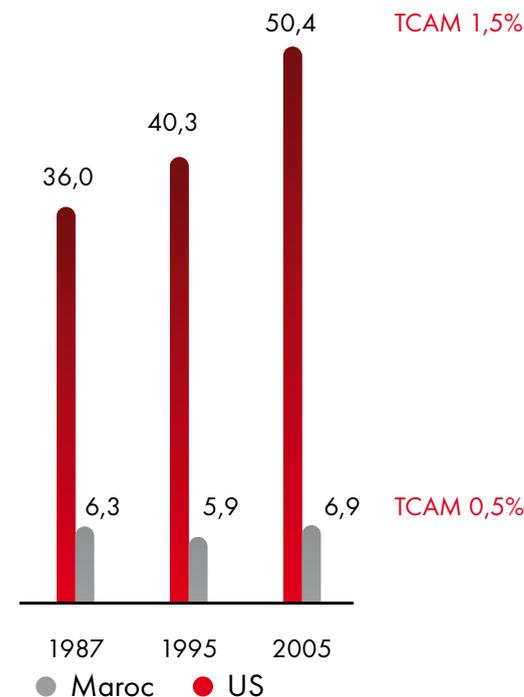
Dépenses TI⁽¹⁾ au Maroc

-% PIB, 2007-

	Maroc	Comparaison France	Impact estimé croissance VA ⁽²⁾
Banque, Finance, Assurances, Immobilier	3,2%	4,1%	24%
Businnes Process Offshoring	3,2%		
Energie	2,7%	3,1%	4%
Tourisme et hôtellerie	1,9%	2,0%	3%
Transport	1,8%	3,4%	24%
Gouvernement	1,3%	3,4%	6%
Commerce	1,1%	1,4%	13%
Industrie	0,9%	1,4%	15%
Education, Santé, Action sociale	0,7%	1,8%	3%
Ressources naturelles	0,2%	1,5%	0%
Construction	0,2%	0,8%	1%
Services	0,1%	1,4%	17%

Évolution de la productivité du travail

-1987-2005, US\$ par heure travaillée-TCAM* 87/05



TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen
 Note (1) : Y compris dépenses hardware
 Note (2) : Valeur Ajoutée
 Source : APEBI, Gartner, IDC, WITSA, OCDE, Word Bank, The Conference Board, EIU, ILO Analyses AT Kearney

Les investissements des PME en TI restent freinés par une méconnaissance de leur rentabilité et une résistance au changement

“

La faible utilisation de l'informatique dans les PME provient majoritairement d'un problème de compréhension de la rentabilité de l'investissement en TI. Le dirigeant de l'entreprise ..., **ne sait pas quelle application lui conviendrait** et n'arrive pas à mettre en relation **les bénéfices qu'il tirerait d'un investissement IT**, et l'horizon de temps de ces bénéfices, avec les coûts correspondants... ”

Directeur Générale SSII marocaine

“

Beaucoup de PME au Maroc **n'ont pas changé la manière de travailler** depuis plusieurs générations. Une bonne partie continue avec le stylo et le cahier et ne pense pas à l'ordinateur. ”

Responsable au Maroc d'un grand éditeur de progiciels

“

Pour bénéficier des investissements TI, les entreprises doivent d'abord avoir atteint une certaine **maturité** et disposer d'un **outil de production optimisé et de processus bien établis**. La majorité des PME marocaines, surtout les petites, sont bien loin de ce niveau. ”

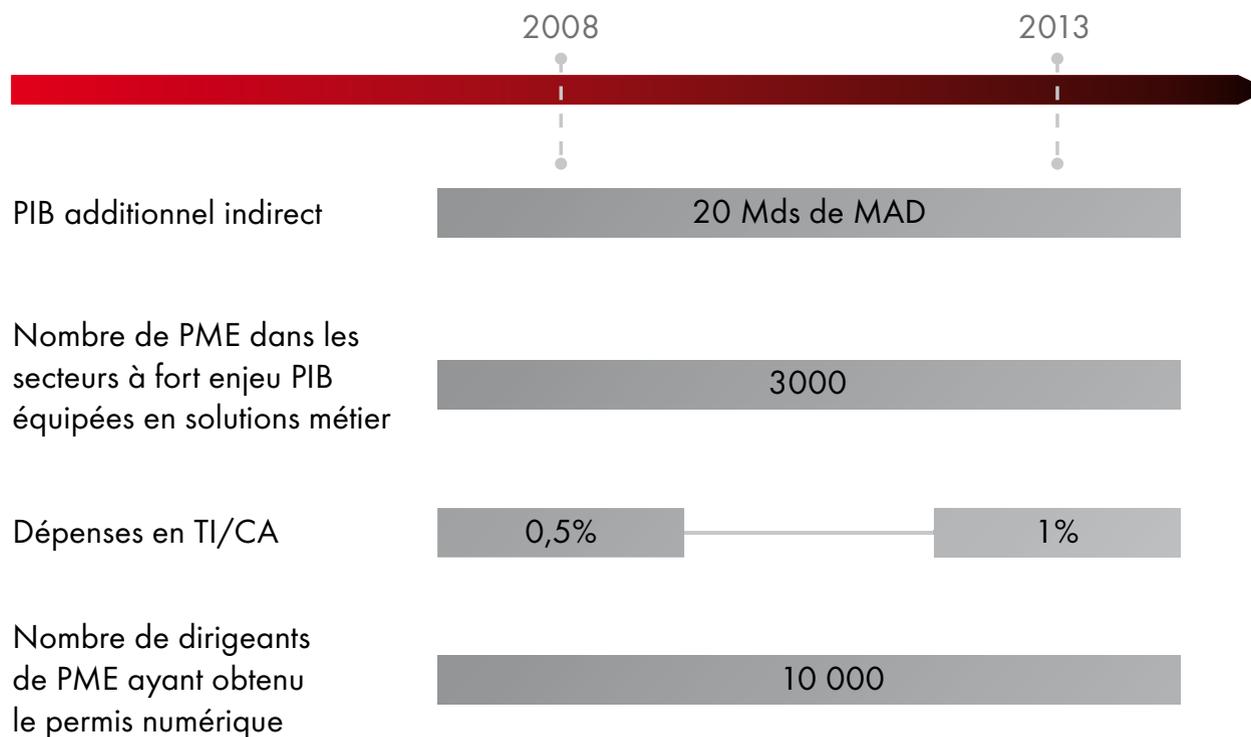
Éditeur de logiciel marocain

“

Beaucoup de petites entreprises ont l'habitude de prendre des libertés avec les règles de fiscalité. L'informatisation, notamment de leur comptabilité, les obligerait à **davantage de transparence**, ce qui est un **facteur de réticence** supplémentaire pour eux. ”

Responsable au Maroc d'un grand éditeur de progiciels

Inciter à l'informatisation des Petites et Moyennes Entreprises pour accroître leur productivité et améliorer leur compétitivité



La réalisation des ambitions fixées repose sur la mise en œuvre de 3 initiatives clés

Initiative 1 : Soutenir l'informatisation des PME des filières à fort enjeu PIB.

Initiative 2 : Mobiliser les prescripteurs.

Initiative 3 : Sensibiliser, initier et inciter les entreprises à l'usage des TI.

Initiative 1 : Soutenir l'informatisation des PME des filières à fort enjeu PIB

- L'effort ciblera en priorité les entreprises structurées des filières à fort enjeu PIB. Ces dernières ont été identifiées sur la base de plusieurs critères : taille du secteur d'activité et poids dans l'économie marocaine, potentiel de gains de productivité et conditions favorables à la mise en œuvre.
- Pour ces filières, des solutions métiers sectorielles prêtes à l'emploi seront proposées en partenariat avec les associations professionnelles.
- Pour faciliter la sélection des investissements en TI aux PME, des guides présentant les coûts et bénéfices des différentes solutions métiers et listant les fournisseurs de produits et services les plus appropriés, seront mis au point.

Initiative 1 : Soutenir l’informatisation des PME des filières à fort enjeu PIB

Actions	Description
14. Identifier des solutions métier prêtes à l’emploi à destination des filières à fort enjeu PIB	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des solutions métier sectorielles dédiées aux filières à fort enjeu PIB, telles que le textile-habillement, le cuir, l’agroalimentaire, l’automobile, etc.
15. Soutenir les investissements TI des PME sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une subvention pour l’acquisition des solutions d’informatisation sectorielle. Cette subvention s’élèvera à près de 60% de l’investissement TI, plafonné aux alentours de 400.000 dirhams, et ce à travers le programme Moussanada*.
16. Communiquer autour des offres sectorielles mises au point	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en œuvre des plans de communication autour des offres sectorielles identifiées afin de sensibiliser les PME aux bénéfices des investissements en TI.

* Cf Pacte pour l’Emergence Industrielle, mesure 58.

Initiative 2 : Mobiliser les prescripteurs

- La mobilisation des prescripteurs publics et privés (associations professionnelles, grands donneurs d'ordre, etc.) permettra de promouvoir, relayer et accélérer l'informatisation des PME :
 - il s'agit, d'une part, de s'appuyer sur les associations professionnelles, experts comptables, etc., pour la prescription des TI aux PME ;
 - d'autre part, de s'associer avec les grands donneurs d'ordres pour inciter leurs PME fournisseurs à privilégier les échanges électroniques des données.

Initiative 2 : Mobiliser les prescripteurs

Actions

Description

17. Accompagner les PME fournisseurs des grands donneurs d'ordres engagés dans des projets de dématérialisation

- Soutenir les PME dans leurs projets de dématérialisation des échanges électroniques avec leurs grands donneurs d'ordres : initiation, conseil, etc.

18. Mobiliser les grands donneurs d'ordres pour inciter à l'équipement des TPE

- Utiliser l'influence des grands donneurs d'ordres pour inciter les TPE à s'équiper avec les outils de base (Ordinateurs et solutions basiques) ;
- La première phase de ce projet concernera la filière « Commerce » et viendra compléter le programme Rawaj d'équipement et de mise à niveau des commerces de proximité.

19. Mobiliser les associations professionnelles dans la prescription des TI aux PME

- Mettre en œuvre un plan de communication sur les bénéfices des TI auprès des adhérents des associations professionnelles ;
- Développer un réseau de correspondants TI au niveau des associations professionnelles, qui serviront de relais à la diffusion de la culture TI au niveau des PME.

Initiative 3 : Sensibiliser, initier et inciter les entreprises à l'usage des TI

- La méconnaissance de la rentabilité de l'investissement TI et la résistance au changement ont été identifiées comme étant les principaux freins à l'informatisation des PME.
- Pour lever ces freins, des actions de sensibilisation et de formations TI adaptées seront proposées, notamment un programme national d'initiation gratuite des dirigeants de PME aux TI.
- Par ailleurs, le déploiement des services du programme e-gouvernement 2009-2013, et en particulier des services destinés aux entreprises, incitera davantage la PME à s'informatiser.

Initiative 3 : Sensibiliser, initier et inciter les entreprises à l'usage des TI**Actions****Description****20. Former les correspondants TI et les experts comptables**

- Mettre au point des programmes de formation destinés aux correspondants TI des associations professionnelles et des experts comptables.

21. Initier les dirigeants des PME à l'usage des TI : Le Permis Numérique

- Mettre à disposition des dirigeants des PME une offre gratuite d'initiation aux TI ;
- Cette initiation sera sanctionnée par l'octroi d'un permis numérique, leur permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans des actions d'appui à la PME.

22. Mettre à niveau le cadre légal pour favoriser l'usage des services en ligne

- Aménager le cadre légal pour inciter les PME à l'usage des services en ligne, notamment le paiement des taxes et redevances.

1- Transformation Sociale

2- Services publics orientés usagers

3- Productivité de la Petite et Moyenne Entreprise

4- Industrie des Technologies de l'Information

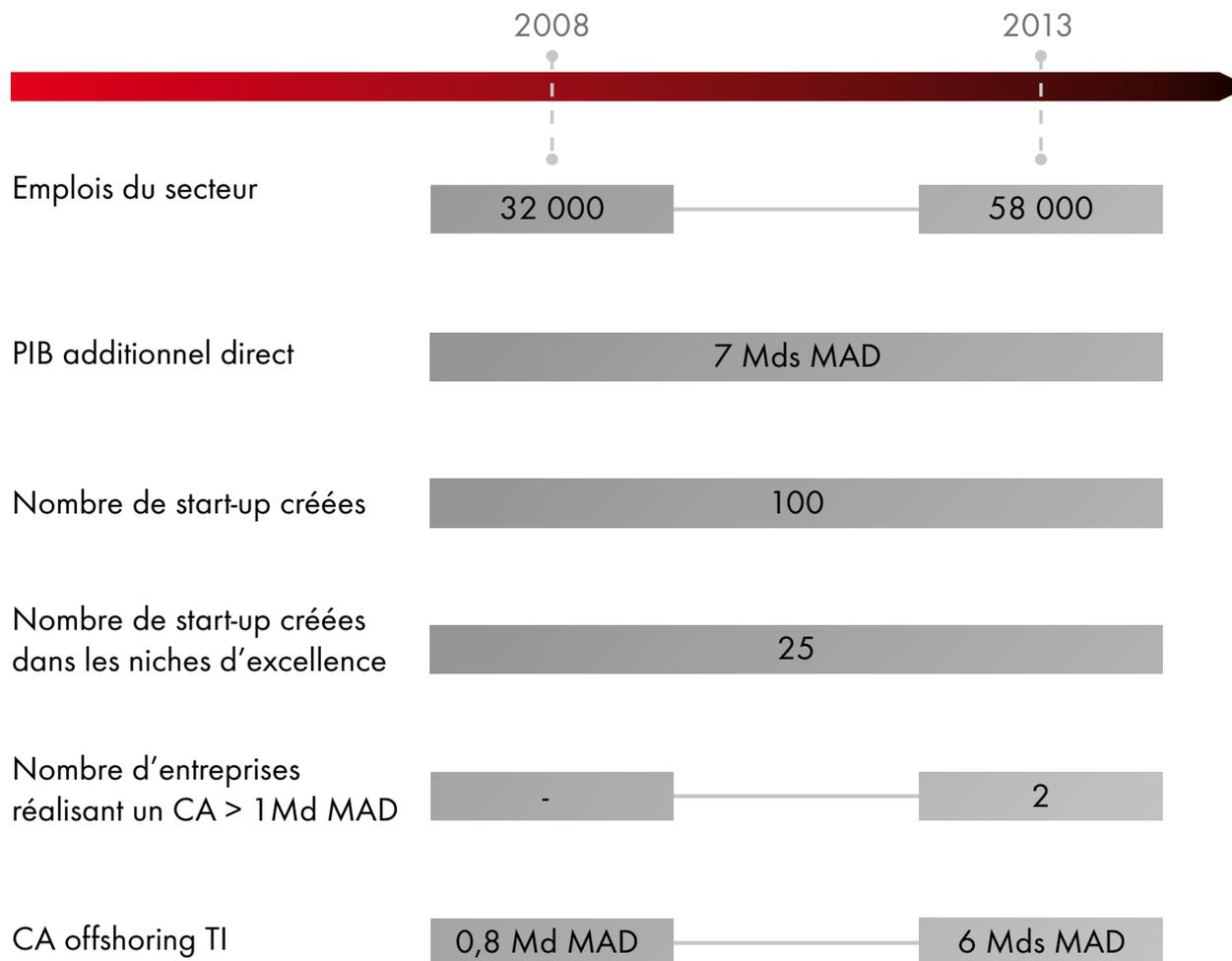
L'Industrie marocaine des TI est pénalisée par une faible demande intérieure et une offre d'export limitée

- Une offre TI fragmentée.
- Une demande intérieure limitée et largement servie par l'import pour les projets à plus forte valeur ajoutée.
- L'exportation est limitée et n'atteint pas la taille critique pour se battre à l'international.

L'offshoring TI a connu une croissance rapide, créant une tension sur le marché

- La croissance de l'offshoring TI est plus rapide que prévue (+270% du Chiffre d'Affaire par rapport aux prévisions 2008).
- L'installation rapide des offshorers induit une tension sur les ressources qualifiées TI.
- Une attention spécifique est à porter aux offshorers installés.

Développer la filière TI locale en soutenant la création et la croissance des acteurs locaux ainsi qu'en faisant émerger des pôles d'excellence avec un fort potentiel à l'export



La réalisation des ambitions fixées repose sur la mise en œuvre de 3 initiatives clés

Initiative 1 : Faciliter le développement des acteurs TI locaux.

Initiative 2 : Développer des niches d'excellence.

Initiative 3 : Monter en puissance sur l'offshoring TI.

Initiative 1 : Faciliter le développement des acteurs TI locaux

- Un volet dédié à l'accès au financement d'amorçage et de développement, sera mis en place, afin de permettre aux start-ups et aux entreprises marocaines de taille modeste confrontées à des difficultés d'accès au financement de réaliser la première phase de leur développement.
- Le Gouvernement stimulera également la création de structures d'accueil et d'incubation offrant aux entrepreneurs des services d'installation et d'accompagnement adaptés à leurs besoins.
- Aussi, pour favoriser la croissance des entreprises, les services d'assistance à l'export seront renforcés et la demande publique sera utilisée comme levier pour soutenir les acteurs locaux.

Initiative 1 : Faciliter le développement des acteurs TI locaux

Actions

Description

23. Mettre en place une gouvernance nationale de l'innovation

- Mettre en place une gouvernance nationale pour la coordination et le suivi des actions de soutien et de développement :
 - de l'innovation, soutenues en partie par le fonds innovation du contrat-progrès APEBI-Gouvernement ;
 - de la R&D, soutenues par le fonds R&D issu de la contribution des opérateurs télécoms.

24. Mettre en place des solutions de financement dédiées aux acteurs TI

- Mettre en place des fonds d'investissement publics-privés de type capital-amorçage et capital-risque dédiés aux entreprises du secteur des nouvelles technologies de l'information ;
- Un premier fonds d'amorçage public privé de 100 millions de dirhams, sera concrétisé en 2009 ;
- En outre, les entreprises du secteur TI, sur la base d'un contrat de croissance, seront accompagnées à travers l'octroi d'une prime à l'investissement dans le cadre du programme IMTIAZ*.

25. Mettre en place des structures d'accueil technologiques régionales

- Mettre en place des structures d'accueil attractives pour les start-up et entreprises TI offrant une infrastructure et des services généraux et d'accompagnement de qualité ;
- A l'image du Technopark de Casablanca, 8 nouvelles implantations potentielles ont été identifiées dans les villes suivantes : Casablanca, Rabat, Agadir, Oujda, Tanger, Marrakech, Fès et Meknès.

* cf. Pacte National pour l'Emergence Industrielle, mesure 57

Initiative 1 : Faciliter le développement d'acteurs TI locaux

Actions

Description

26. Améliorer et adapter le cadre réglementaire aux spécificités du secteur TI

- Mettre en place un cadre réglementaire adapté à la recherche et à l'innovation.

27. Promouvoir la culture d'entrepreneuriat et d'innovation

- Promouvoir la culture d'entrepreneuriat et d'innovation à travers l'intégration de cours et modules spécifiques dans les cursus et programmes d'enseignement et la mise en place d'incubateurs universitaires.

28. Développer les services d'assistance aux entreprises TI

- Développer les services d'assistance à l'export, entre autres :
 - Des missions de conseil et d'études de marché ;
 - Des missions de promotion à l'international du secteur des TI marocain portées en partie par le contrat-progrès APEBI-Gouvernement.

Initiative 2 : Développer des niches d'excellence

- Il s'agit de positionner le Maroc sur l'échiquier mondial des TI, en se focalisant sur la création de pôles d'excellence centrés sur des niches technologiques dans lesquelles le Maroc présenterait de réels avantages compétitifs.
- L'enjeu est colossal compte tenu de la taille des acteurs marocains au regard des concurrents internationaux. Cependant, le Maroc se doit de faire le pari de l'intelligence tout en maîtrisant au mieux ses choix d'investissement pour une utilisation efficace et efficiente des ressources publiques.
- Le Gouvernement a identifié les niches technologiques prioritaires à développer dans le cadre de pôles d'excellence fédérant un écosystème composé de donneurs d'ordre industriels, d'universités et de chercheurs ainsi que de start-ups TI.
- Cet écosystème sera fortement intégré dans les réseaux scientifiques internationaux et disposera d'une structure de gouvernance publique-privée, à même de garantir la viabilité des projets des start-ups. Par ce biais, ces jeunes sociétés auront un accès facilité aux marchés internationaux et bénéficieront des efforts coordonnés de promotion du Maroc à l'international.

Initiative 2 : Développer des niches d'excellence

Actions

Description

29. Mettre en place des clusters TI

- Mettre en place une structure à gouvernance mixte regroupant différents acteurs : État, grandes entreprises, PME, opérateurs de l'enseignement et de la recherche, avec pour objectif final de faire émerger des projets innovants et à forte valeur ajoutée dans les 4 niches d'excellence identifiées :
 - Les services mobiles ;
 - Les services monétiques / gestion des droits numériques / sécurité ;
 - Le web design / infographie / multimédia ;
 - Les progiciels développés localement pour les besoins du gouvernement et des entreprises.

30. Mettre en place un financement dédié aux activités développées dans les clusters

- Mettre en place les modalités de financement des projets développés par les clusters, notamment en s'appuyant sur le fonds Innovation du contrat-progrès APEBI-Gouvernement et sur le fonds R&D issu de la contribution des opérateurs Télécoms.

Initiative 3 : Monter en puissance sur l'offshoring TI

- Le Maroc accorde une importance toute particulière à la réussite de la montée en charge des acteurs déjà installés, car cela conditionne le renforcement de la crédibilité de la destination Maroc et garantit sa pérennité.
- Pour garantir et renforcer la compétitivité de l'offre Maroc, le Gouvernement a accéléré le processus d'adoption du cadre juridique pour la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel ; plus généralement, le Maroc sera vigilant à poursuivre l'amélioration de la compétitivité du cadre incitatif et légal.
- L'accélération du déploiement des infrastructures des zones dédiées fait également partie de cet agenda.
- La formation de ressources humaines qualifiées sera accélérée et le dispositif pour s'assurer de l'homogénéité de la qualité des formations sera renforcé.
- Enfin, le Gouvernement structurera et centralisera la promotion de l'offre Maroc et la communication sur les dispositifs opérationnels d'assistance aux opérateurs dans leur installation et leur développement.

Initiative 3 : Monter en puissance sur l'offshoring TI

Actions

Description

31. Mettre en application la loi sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel



• Garantir un cadre juridique et législatif conforme aux normes et standards internationaux pour la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

32. Conserver la compétitivité de l'offre Maroc offshoring



• Maintenir une offre Maroc offshoring compétitive de façon dynamique*.

33. Proposer des infrastructures suffisantes et de qualité



• Mettre en place des capacités additionnelles*.

34. Répondre aux besoins en ressources humaines qualifiées



• Former, en quantité et qualité suffisantes, les ressources humaines pour accompagner le développement de l'offshoring TI*.

(*) Cf. Pacte National pour l'Émergence Industrielle, respectivement mesure 1, mesure 6 et mesure 2

Initiative 3 : Monter en puissance sur l'offshoring TI

Actions

Description

**35. Promouvoir l'offre Maroc
auprès des SSII françaises**



- Poursuivre l'attraction des SSII françaises*.

**36. Mener une veille
technologique**



- Réaliser une veille technologique en partenariat avec les offshorers afin de décider sur quelles spécialités fonctionnelles et sectorielles le Maroc devra se focaliser pour monter en valeur ajoutée.

(*) Cf. Pacte National pour l'Émergence Industrielle, mesures 3, 4 et 5

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

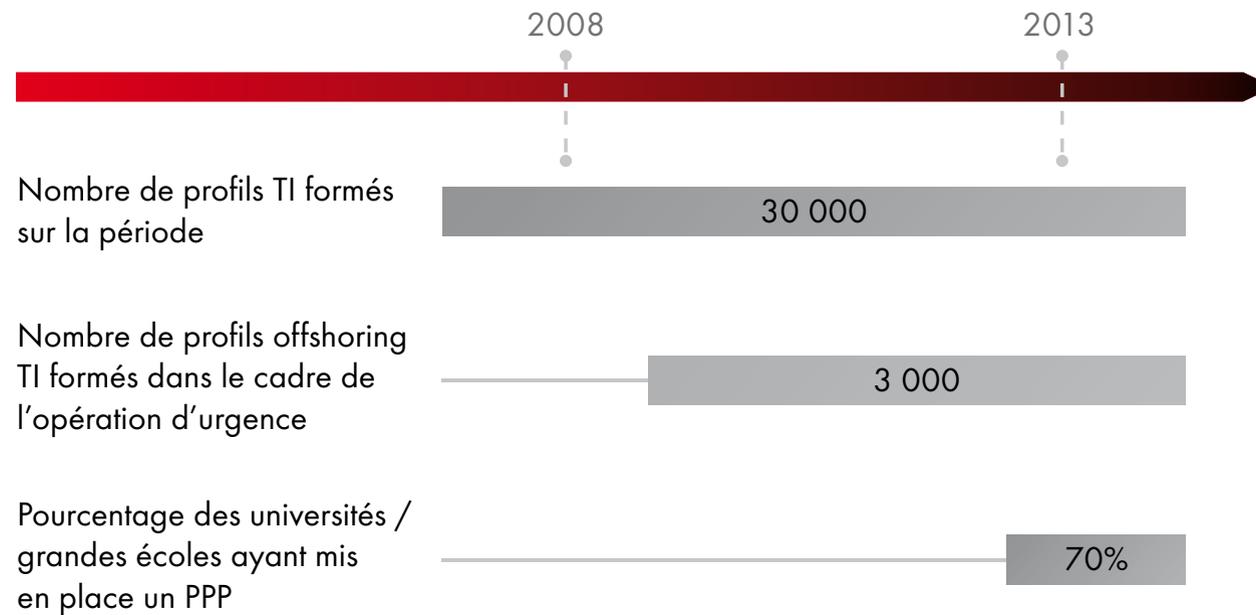
1- Capital humain

2- Confiance numérique

L'enjeu Capital Humain est l'un des principaux éléments de la réussite du développement du secteur TI

- La disponibilité qualitative et quantitative des compétences et ressources humaines conditionne la mise en œuvre de la stratégie nationale du secteur des TI.
- Le succès de l'offshore TI a conduit à une augmentation significative des besoins des professionnels en effectifs à former et donc à la reconfiguration des capacités des établissements de formation.
- Plus généralement, les perspectives de développement du secteur TI imposent dès à présent l'anticipation dynamique des besoins en ressources humaines formées, qualifiées et employables.

Constituer un Capital Humain en phase avec les besoins du secteur TI



La réalisation des ambitions fixées repose sur la mise en œuvre de 3 initiatives clés

Initiative 1 : Mettre en place une gouvernance dédiée au Capital Humain.

Initiative 2 : Élaborer des plans de formation répondant aux besoins du secteur des TI.

Initiative 3 : Faire évoluer les offres des programmes pour une meilleure employabilité des diplômés TI.

Initiative 1 : Mettre en place une gouvernance dédiée au Capital Humain

- Dans une logique de pérennisation de l'adéquation entre la formation et les besoins du secteur TI, il est important de mettre en place des mécanismes institutionnels visant à actualiser de façon dynamique les objectifs et les outils de formation pour répondre aux besoins en ressources suffisantes et qualifiées du secteur TI.

Initiative 1 : Mettre en place une gouvernance dédiée au Capital Humain

Actions

Description

37. Mettre en place un mécanisme de pilotage, suivi et évaluation des plans de formation du secteur TI

- Mettre en place un processus annuel d'actualisation des plans de formation initiale*, en étroite collaboration avec les principaux acteurs de la formation.
- Ce processus s'articulera autour de 5 jalons :
 - Actualisation des besoins en formation avec les professionnels du secteur ;
 - Consolidation des besoins ;
 - Ventilation des besoins sur les systèmes de formation ;
 - Arbitrage et validation du plan de formation annuel détaillé ;
 - Évaluation de l'exécution du plan de formation.

* cf. Pacte National pour l'Emergence Industrielle, mesures 93 à 97

Initiative 2 : Élaborer des plans de formation répondant aux besoins du secteur des TI

- Dans le but de répondre aux besoins du secteur en compétences suffisantes et qualifiées, il s'agira d'élaborer des plans de formation adaptés en se basant sur les prévisions des entreprises du secteur et leur adéquation avec l'offre de formation existante.
- Les besoins du secteur TI en ressources humaines sur la période 2009-2013 s'élèvent à 30 000 personnes à former, répartis comme suit :

Secteurs TI	Besoins en formation pour la période 2009-2013 *
Distributeurs / Hardware	2 000
Offshorer	15 000
Software et services	4 500
Administration	1 500
Entreprises	7 000
Total	30 000

* Les besoins de 2008 sont pris en compte

Initiative 2 : Élaborer des plans de formations répondant aux besoins du secteur des Technologies de l'Information

Actions

Description

38. Élaborer des plans de formation initiale *



- Définir un plan de formation initiale répondant aux besoins en ressources qualifiées des entreprises du secteur TI sur la période 2009-2013.

39. Lancer une opération de formation d'urgence pour le secteur de l'offshoring TI



- Mettre en place, en partenariat avec les représentants du secteur, un plan d'urgence pour la formation de profils offshore TI additionnels (~3000 lauréats à former entre 2009 et 2011) afin de répondre au pic de la demande prévisionnelle des opérateurs offshore TI sur cette période.

* cf. Pacte National pour l'Emergence Industrielle, mesures 86 et 98

Initiative 3 : Faire évoluer les offres des programmes de formation pour une meilleure employabilité des diplômés TI

- L'obligation récurrente pour les entreprises du secteur des TI d'apporter une formation à l'embauche des jeunes diplômés représente un coût non négligeable. Il en résulte un ralentissement de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.
- Au-delà de la mise en place d'une nouvelle gouvernance et de plans de formation régulièrement actualisés, il s'agira d'améliorer l'employabilité des lauréats TI en actionnant deux leviers :
 - l'implication effective en amont des professionnels des TI dans le cursus de formation des étudiants en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur ;
 - une immersion systématique et significative en entreprise des étudiants TI pendant leur cursus de formation.

Initiative 3 : Faire évoluer les offres des programmes de formation pour une meilleure employabilité des diplômés TI**Actions****Description****40. Développer des initiatives de formation en partenariat public Privé**

- Promouvoir et encourager le développement des « IT Academy » au sein des universités en partenariat avec les professionnels du secteur des TI en particulier éditeurs de logiciel et opérateurs privés. Il s'agit d'apporter aux étudiants, dans le cadre de leur cursus, des formations professionnalisantes/certifiantes supplémentaires à moindre coût. Le contenu de ces formations est mis à disposition par les professionnels et les formations sont dispensées par les professeurs de l'IT Academy.

41. Améliorer l'employabilité des diplômés du 2nd cycle universitaire à l'issue de leur formation

- Réorienter, en collaboration avec les professionnels, les enseignements et les programmes du 2nd cycle universitaire pour répondre au mieux aux besoins des entreprises et professionnaliser les formations en intégrant dans le cursus des stages de longue durée (minimum 6 mois) permettant aux étudiants une immersion anticipée dans le monde professionnel.

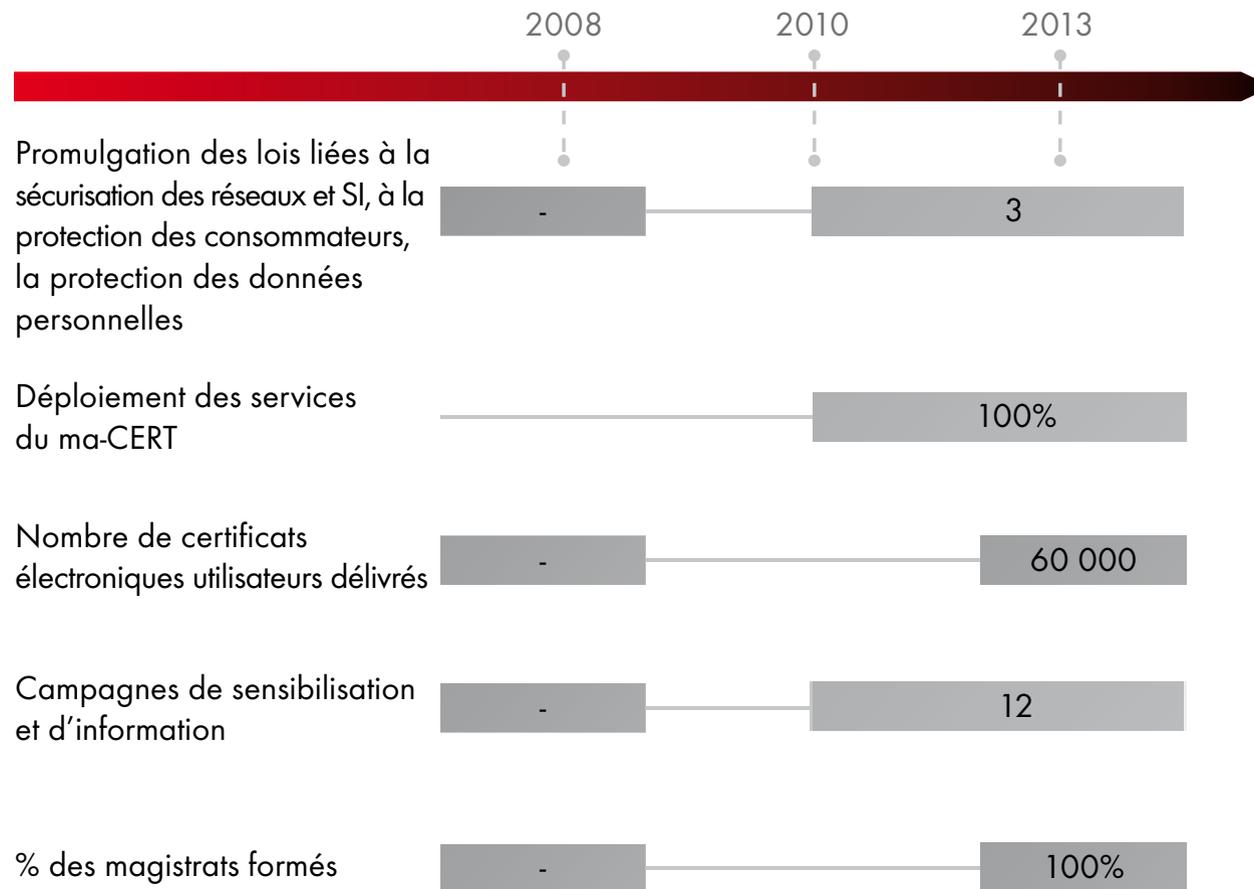
1- Capital humain

2- Confiance numérique

Le manque de confiance des usagers dans la sécurité des échanges électroniques constitue un frein majeur au développement des usages des TI

- L'usage du commerce électronique reste peu développé aussi bien chez les particuliers que dans les entreprises.
- Les entreprises estiment ne pas être suffisamment informées sur le cadre juridique existant et sur ses évolutions futures.
- Alors que des efforts de pédagogie sur le thème des échanges numériques sont nécessaires, une communication trop limitée auprès des entreprises et des particuliers freine le développement des usages des TI.

Instaurer les conditions pour susciter la confiance des citoyens et des entreprises en l'économie numérique



La réalisation des ambitions fixées repose sur la mise en œuvre de 3 initiatives clés

Initiative 1 : Mettre à niveau et renforcer le cadre législatif.

Initiative 2 : Mettre en place les structures organisationnelles appropriées.

Initiative 3 : Promouvoir et sensibiliser les acteurs de la société à la sécurité des systèmes d'information.

Initiative 1 : Mettre à niveau et renforcer le cadre législatif

- L'instauration des conditions de confiance numérique passe tout d'abord par la mise en place d'un cadre législatif et juridique adéquat protégeant et suscitant la confiance des citoyens, administrations et entreprises.
- Le cadre législatif marocain se doit d'évoluer au rythme des développements technologiques et des changements d'usages. Il doit accompagner le développement de la société numérique et accorder une meilleure protection aux internautes marocains dans les domaines commerciaux.
- L'essor du e-commerce et des services électroniques dépend de la confiance des citoyens marocains dans la protection de leurs données personnelles. La protection des échanges électroniques se réalise également par le développement des prestations de certification électronique et de cryptographie.

Initiative 1 : Mettre à niveau et renforcer le cadre législatif

Actions

Description

42. Protéger les personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

- Doter l'arsenal juridique marocain d'un instrument efficace de protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel conformément au cadre européen en vigueur.

43. Soutenir le développement du commerce électronique

- Élaborer les textes législatifs et réglementaires nécessaires à la protection des consommateurs pour la vente en ligne.

44. Favoriser la dématérialisation des transactions électroniques

- Mettre en œuvre la loi N°53-03 relative à l'Échange Électronique des Données Juridiques.
- Élaborer les textes réglementaires permettant de faciliter l'utilisation des moyens de chiffrement et de la certification électronique.

Initiative 2 : Mettre en place les structures organisationnelles appropriées

- L'instauration de la confiance en l'économie numérique passe également par la mise en place d'organismes support chargés d'assister les acteurs de la société sur les problématiques de sécurité des systèmes d'information (SSI), et notamment :
 - des organismes chargés de fournir une expertise dans la SSI ;
 - des organismes garants de la sécurité des infrastructures critiques ;
 - un organisme chargé de la protection des données personnelles et la création d'une structure de contrôle dédiée.

Initiative 2 : Mettre en place les structures organisationnelles appropriées**Actions****Description****45. Mettre en place le Comité de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)**

- En liaison avec le Conseil National des Technologies de l'Information et de l'Économie Numérique, un comité de la sécurité des systèmes d'information sera créé et prendra en charge notamment l'élaboration de la politique relative à la protection des infrastructures critiques du Royaume.

46. Mettre en place le ma-CERT

- Mettre en place, au niveau national, un centre de coordination et de réponse aux incidents liés à la sécurité des systèmes d'information (ma-CERT).
- Ce centre a pour missions de répondre aux incidents de sécurité, de coordonner les réponses aux incidents au niveau national et de proposer divers services portant sur le traitement de ces incidents, l'analyse des vulnérabilités et la restauration des systèmes attaqués.

47. Mettre en place un tiers de confiance

- Soutenir la mise en place et le développement du premier Prestataire de Service de Certificats Électroniques, ayant pour rôle d'offrir aux échanges électroniques une garantie de fiabilité, d'authentification et d'intégrité des données et ceci par l'émission et la délivrance de certificats électroniques.

Initiative 2 : Mettre en place les structures organisationnelles appropriées

Actions

Description

48. Mettre en place la Commission Nationale de Protection des Données Personnelles (CNDP)

- Mettre en place la CNDP, en charge d'informer les personnes sur leurs droits et obligations, de proposer au gouvernement les mesures législatives ou réglementaires permettant d'adapter la protection des données personnelles aux évolutions technologiques, d'assurer le respect de la loi sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

49. Développer des sites de back-up

- Encourager le développement des sites de back up dans le cadre de Partenariat Public Privé, permettant d'assurer la continuité des services des infrastructures critiques du Royaume.

Initiative 3 : Promouvoir et sensibiliser les acteurs de la société à la sécurité des systèmes d'information

- L'amélioration de la sécurité des systèmes d'information fait appel au développement d'une véritable culture de la sécurité. La sensibilisation des citoyens, entreprises et administrations aux enjeux de la sécurité des systèmes d'information s'avère d'une importance capitale.
- Ce programme de sensibilisation, outre le développement des connaissances de base en matière de sécurité des systèmes d'information, devra permettre à tout citoyen de prendre connaissance des mesures prises pour le développement de la confiance numérique.

Initiative 3 : Promouvoir et sensibiliser les acteurs de la société à la sécurité des systèmes d'information

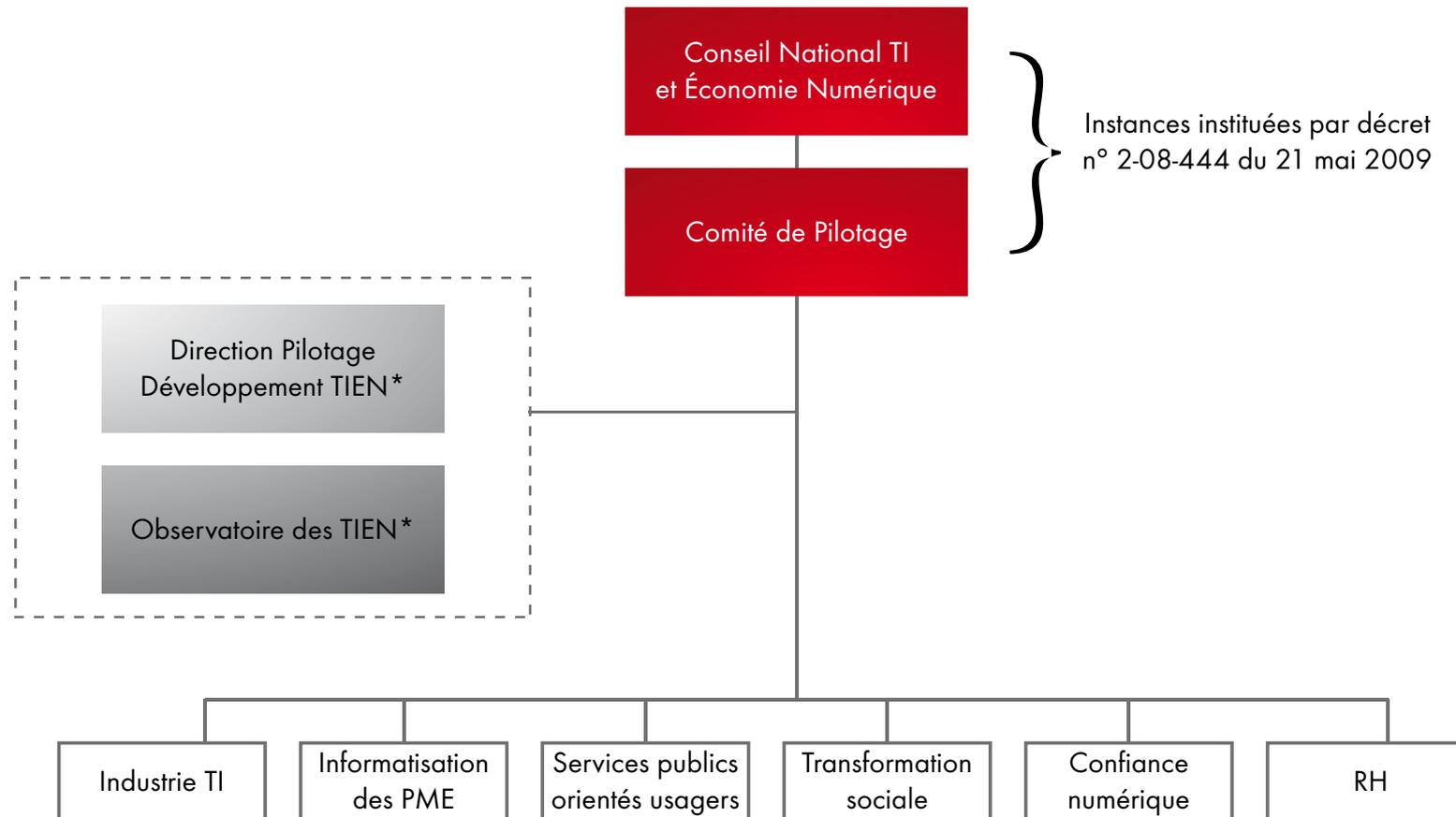
Actions	Description
50. Mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de communication sur la SSI	<ul style="list-style-type: none">• Définir et déployer un vaste programme de communication sur le thème de la sécurité des systèmes d'information à destination du grand public, des entreprises et des administrations.
51. Mettre en place des formations sur la SSI à destination des élèves ingénieurs	<ul style="list-style-type: none">• Définir et mettre en place des programmes de formation aux TI et à la SSI à destination des élèves ingénieurs, leur permettant d'acquérir le niveau adéquat de connaissance en fonction de leurs spécialisations.
52. Mettre en place des formations à destination des professions juridiques	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des formations permettant à l'ensemble des magistrats d'avoir des connaissances de base sur les TI et la SSI.
53. Définir une charte des sites marchands	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la confiance des citoyens dans le commerce électronique par la mise en place d'un label des sites marchands en partenariat avec les fédérations et notamment la CGEM.

MODALITÉS D'IMPLEMENTATION

1- Gouvernance

2- Allocation du budget

Garantir la bonne mise en œuvre de Maroc Numeric, tel est l'objectif de la mise en place d'une gouvernance d'ensemble au plus haut niveau gouvernemental



*Technologies de l'Information et Economie Numérique

Les rôles et responsabilités des différentes structures ont été clairement définis**Conseil National des TI
et de l'Economie
Numérique**

« Insuffle »

- Proposer au gouvernement les grandes orientations d'une stratégie nationale de développement des nouvelles technologies de l'information.
- Proposer la prise de toute mesure législative ou réglementaire de nature à contribuer à ce développement.
- Proposer les mesures appropriées pour favoriser l'usage des nouvelles TI dans le secteur public et le secteur privé.
- Coordonner et évaluer l'avancement de la mise en œuvre des politiques nationales visant le développement des TI et arbitrer les éventuels conflits de priorité.
- Formuler des recommandations pour la conception, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises pour le développement de la société de l'information et de l'économie numérique.

Instance
interministérielle
présidée par le
Premier Ministre

**Comité de pilotage
des TI et de l'Economie
Numérique**

« Fixe le cap et évalue »

- Formaliser la vision et les ambitions.
- Définir la stratégie et le plan d'action.
- Coordonner les plans d'actions à mettre en œuvre et réaliser les arbitrages nécessaires.
- Garantir l'allocation des moyens et ressources nécessaires.
- Élaborer les rapports de suivi et d'évaluation à soumettre au Conseil national sur l'état d'avancement des plans d'actions et réorienter les programmes en difficulté.
- Proposer au Conseil national les recommandations de mesures à prendre pour promouvoir et développer les nouvelles TI.
- Élaborer le projet de rapport annuel sur les activités du CNTI et sur le niveau atteint par notre pays en matière de développement des nouvelles TI pour le soumettre à l'approbation dudit Conseil et présentation au gouvernement.

Instance
interministérielle
présidée par le
Ministre en
charge des
Nouvelles
Technologies

Les rôles et responsabilités des différentes structures ont été clairement définis**Direction du Pilotage
Développement des
TIEN**

« Gère la mise en œuvre d'ensemble »

- Préparer la stratégie des TI et de l'Économie Numérique.
- Proposer le plan d'action et évaluer les moyens nécessaires.
- Suivre la mise en œuvre du plan défini.
- Mettre en évidence et exploiter les synergies inter-projets.
- Préparer l'évaluation des réalisations.
- Participer aux instances internationales pour promouvoir le Maroc et capter les fonds disponibles.

Instance
présidée par le
Ministre en
charge des
Nouvelles
Technologies ou
son représentant

**Observatoire National
des Technologies de
l'Information**

« Mesure »

- Mettre en place les tableaux de bord d'évolution des TI au Maroc.
- Évaluer les écarts entre le plan et les réalisations et envisager les causes d'écarts.
- Apporter les données permettant de cibler l'action sur les actions ou les destinataires des actions les plus favorables aux résultats.

Instance
présidée par le
Ministre en
charge des
Nouvelles
Technologies ou
son représentant

1- Gouvernance

2- Allocation du budget

Allouer, sur les cinq années, les ressources financières adéquates et suffisantes à la mise en œuvre des différentes initiatives et actions de Maroc Numeric, afin de s'assurer de sa bonne exécution

Rubriques	Période 2009-2013 (EN MILLIONS DE DIRHAMS)
Transformation sociale	2 128
Service public orienté usagers	2 186
Productivité PME	320
Industrie TI	481
Confiance numérique	35
Gouvernance	37
Total	5 187 *

* Hors investissements privés

SYNTHÈSE DES ACTIONS

Transformation Sociale

1. Équiper en accès Internet et ressources multimédias les établissements scolaires publics.
2. Équiper en accès Internet et ressources multimédias les établissements publics d'enseignement supérieur.
3. Subventionner l'équipement des enseignants en ordinateurs et connexions Internet.
4. Subventionner l'équipement des élèves ingénieurs ou assimilés en ordinateurs portables et connexions Internet.
5. Adopter des politiques ciblées pour le développement du Haut Débit par catégories de zones et niveau de revenu.
6. Promouvoir des offres d'équipement à bas prix.
7. Faciliter l'accès Internet et l'usage des TI hors domicile à travers la mise en place de Centres d'Accès Communautaires.
8. Soutenir le développement de contenu numérique informationnel.
9. Soutenir le développement de contenu numérique de divertissement.
10. Soutenir le développement de contenu éducatif.

Services publics orientés usagers

11. Mettre en place la gouvernance du programme e-gouvernement.
12. Mettre en œuvre 15 projets phares.
13. Mettre en œuvre l'ensemble des projets et services e-gouvernement.

Productivité de la Petite et Moyenne Entreprise

14. Identifier des solutions métier prêtes à l'emploi à destination des filières à fort enjeu PIB.
15. Soutenir les investissements TI des PME sectorielles.
16. Communiquer autour des offres sectorielles mises au point.
17. Accompagner les PME fournisseurs des grands donneurs d'ordres engagés dans des projets de dématérialisation.
18. Mobiliser les grands donneurs d'ordres pour inciter à l'équipement des TPE.
19. Mobiliser les associations professionnelles dans la prescription des TI aux PME.
20. Former les correspondants TI et les experts comptables.
21. Initier les dirigeants des PME à l'usage des TI : Le Permis Numérique.
22. Mettre à niveau le cadre légal pour favoriser l'usage des services en ligne.

Industrie des Technologies de l'Information

23. Mettre en place une gouvernance nationale de l'innovation.
24. Mettre en place des solutions de financement dédiées aux acteurs TI.
25. Mettre en place des structures d'accueil technologiques régionales.
26. Améliorer et adapter le cadre réglementaire aux spécificités du secteur TI.
27. Promouvoir la culture d'entrepreneuriat et d'innovation.
28. Développer les services d'assistance aux entreprises TI.
29. Mettre en place des clusters TI.
30. Mettre en place un financement dédié aux activités développées dans les clusters.
31. Mettre en application la loi sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel
32. Conserver la compétitivité de l'offre Maroc offshoring.
33. Proposer des infrastructures suffisantes et de qualité.
34. Répondre aux besoins en ressources humaines qualifiées.
35. Promouvoir l'offre Maroc auprès des SSII françaises.
36. Mener une veille technologique.

Capital Humain

37. Mettre en place un mécanisme de pilotage, suivi et évaluation des plans de formation du secteur TI.
38. Élaborer des plans de formation initiale.
39. Lancer une opération de formation d'urgence pour le secteur de l'offshoring TI.
40. Développer des initiatives de formation en partenariat Public-Privé.
41. Améliorer l'employabilité des diplômés du 2nd cycle universitaire à l'issue de leur formation.

Confiance Numérique

42. Protéger les personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.
43. Soutenir le développement du commerce électronique.
44. Favoriser la dématérialisation des transactions électroniques.
45. Mettre en place le Comité de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI).
46. Mettre en place le ma-CERT.
47. Mettre en place un tiers de confiance.
48. Mettre en place la Commission Nationale de Protection des Données Personnelles (CNDP).
49. Développer des sites de back-up.
50. Mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de communication sur la SSI.
51. Mettre en place des formations sur la SSI à destination des élèves ingénieurs.
52. Mettre en place des formations à destination des professions juridiques.
53. Définir une charte des sites marchands.



Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et des
Nouvelles Technologies

